



Mariage avec un sans papier

Par **italia91160**, le **06/11/2009** à **12:59**

Bonjour, rnvoila ma tante ma présenter un homme d'origine algérienne qui est venu en france depuis a peine deux moi, il est en situation irrégulière et celui ci me dis que lui et moi nous ne pouvons pas nous marier alors que je j'en suis sur que sirnpourriez vous me dire comment faire pour je puisse me marier avec lui en france malgré qui soit sans papierrnmerci a tousrnrnbonne journée

Par **kahla**, le **06/11/2009** à **13:30**

slt tu na qu a suivre les meme demarches habituel pour se marierrn rnde quel origine est il? est il en france?rnn hesite pas a me poser des question

Par **nazla**, le **06/11/2009** à **23:03**

bonjour,rnrnpour qu'il puisse se marier avec toi, il faut tout d'abord qu'il soit entré en France avec un visa.rnrnSi c'est le cas il faut qu'il est une domiciliation de plus de 3 mois (même hébergé c'est ok).rnrnil faut qu'il ramène du consulat un certificat de coutume.rnet le plus dur un certificat de célibat établi dans le pays d'origine.rnextraite date de naissance, rnIl faut que quand tu dépose le dossier que ses papiers soient valides de 3 mois.rnIl faut aussi que ses papiers soient traduits dans la langue française.rnça c'est le plus important pour lui vu qu'il est algérien, après le reste des papiers c'est la même chose qu'un mariage entre deux personnes française.rnrnvoila.